



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 70 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 22 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 60/124 du 15 décembre 2005, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence et l'a chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds. En application du paragraphe 21 de ladite résolution, je vous fais tenir ci-joint une note sur la réunion du Groupe consultatif, qui s'est tenue à Genève les 14 et 15 mai 2014 (voir annexe).

Ainsi que le résume la note, le Groupe consultatif a fait part de sa satisfaction quant à l'amélioration constante des résultats et de la gestion du Fonds.

Le Groupe consultatif a examiné plusieurs questions de fond, y compris le plan de gestion des risques du Fonds, l'examen indépendant du cadre de résultats et de responsabilisation, et l'évaluation réalisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de l'utilisation qu'il a faite des sommes versées par le Fonds. Le Groupe a également été informé des activités de mobilisation des ressources et de communication menées par le secrétariat du Fonds.

Le Groupe consultatif s'est entretenu avec de hauts responsables du Haut-Commissariat, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial à propos des actions et des initiatives qui sont menées pour améliorer les délais de décaissement des fonds aux partenaires d'exécution, utiliser les sommes débloquées de manière plus stratégique et mieux faire connaître le Fonds. Ces organismes ont fait savoir que le Fonds était essentiel à leurs activités et salué la rapidité et l'efficacité avec lesquelles le Fonds intervenait. Les représentants ont par ailleurs fait observer que le Fonds était un précieux mécanisme de financement unique en son genre qui permettait de sauver des vies, mais que ses actions étaient limitées par sa taille alors que les besoins humanitaires ne faisaient que s'accroître.



Les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire pour le Soudan et la République arabe syrienne et le coordonnateur résident pour l'Ouganda ont échangé avec le Groupe leurs vues et perspectives sur le Fonds, l'impact des activités du Fonds sur le terrain et les difficultés qu'ils rencontrent pour faire en sorte que les sommes versées par le Fonds soient utilisées à des fins stratégiques et en maximiser l'impact.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres et des missions d'observation.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Annexe

Note sur la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence (14 et 15 mai 2014)

Recommandations et conclusions

1. Le Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/124, laquelle l'a chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, sur l'utilisation et l'impact dudit fonds. La première réunion du Groupe consultatif pour 2014 s'est tenue à Genève les 14 et 15 mai et a été présidée par Catherine Walker (Australie).

2. La Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, a informé les membres du Groupe consultatif de la façon dont le Fonds avait été utilisé et géré entre le 1^{er} janvier et la mi-mai 2014, et a insisté tout particulièrement sur l'aide d'urgence cruciale qu'il avait apportée en réaction aux crises sévissant en République centrafricaine et au Soudan du Sud. La réunion a été l'occasion pour les membres du Groupe consultatif d'avoir un échange directement avec les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire pour le Soudan et la République arabe syrienne, et le coordonnateur résident pour l'Ouganda. Les membres du Groupe se sont entretenus avec de hauts responsables des organismes bénéficiaires du Fonds afin de savoir si les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations versaient les sommes en temps voulu à leurs partenaires d'exécution. Ils ont aussi abordé la question du renforcement de l'utilisation du Fonds à des fins stratégiques et des mesures à prendre pour mieux faire connaître le Fonds. Le Groupe a également été informé des activités de mobilisation des ressources et de communication menées par le secrétariat du Fonds. Il a reçu des informations actualisées et s'est penché sur plusieurs questions importantes de fond, y compris les nouvelles modalités de présentation des rapports par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, le plan de gestion des risques, la note d'orientation sur la complémentarité entre le Fonds et les fonds de financement commun implantés dans les pays, l'examen indépendant du cadre de résultats et de responsabilisation, une vue d'ensemble du système de gestion des subventions versées par le Fonds, la révision du cadre de formation du Fonds, et l'évaluation par le Haut-Commissariat de l'utilisation qu'il a faite des sommes débloquées par le Fonds. Comme suite à ces discussions, le Groupe consultatif présente ci-après ses observations et recommandations.

Gestion

3. La Coordinatrice des secours d'urgence a informé le Groupe consultatif que le Fonds avait versé 186 millions de dollars à 21 pays entre le mois de janvier et la mi-mai 2014 et fait le point sur les efforts qui sont déployés pour veiller à l'utilisation stratégique de ces ressources. Elle a appelé l'attention tout particulièrement sur la manière dont le Fonds intervient pour aider les pays qui sont touchés par une crise régionale, ce qui représente l'un des avantages comparatifs du Fonds. Elle a salué l'action des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'aide

humanitaire, qui veillent à ce que les sommes versées par le Fonds servent à répondre aux besoins sur le terrain, selon les priorités définies par les équipes de pays pour l'action humanitaire, et soient utilisées en coordination avec celles provenant d'autres mécanismes de financement, en particulier les fonds de financement commun implantés dans les pays. Le Groupe a félicité la Coordonnatrice des secours d'urgence et le secrétariat pour leur gestion du Fonds.

4. Le Groupe consultatif s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de s'entretenir directement avec les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire pour le Soudan et la République arabe syrienne, et le coordonnateur résident pour l'Ouganda, de leurs vues et perspectives sur le Fonds, de l'impact des interventions du Fonds sur le terrain et des difficultés qu'ils rencontraient quant à l'utilisation des sommes versées par le Fonds. Ils ont dit en particulier que les priorités devaient être établies rigoureusement au sein des équipes de pays pour l'action humanitaire, et que ces priorités devaient l'emporter sur celles de tel ou tel organisme. Ils ont également insisté sur la souplesse d'intervention du Fonds face à des situations d'urgence diverses, qui est bien contrebalancée par les critères d'importance vitale appliqués par le Fonds et l'obligation d'établir des priorités stratégiques, considérant que c'était l'un des principaux avantages comparatifs du Fonds. Ils ont réaffirmé que le Fonds demeurait un mécanisme de financement essentiel, qui permettait de sauver des vies, ayant à la fois un rôle de catalyseur et de levier pour les interventions humanitaires et la coordination de celles-ci.

5. Lors d'une séance d'information réunissant de hauts responsables du Haut-Commissariat, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial ainsi que la Coordonnatrice des secours d'urgence, le Groupe a été informé des efforts qui sont déployés et des initiatives qui sont menées pour améliorer les délais de décaissement des sommes aux partenaires d'exécution. Le Groupe consultatif a jugé encourageant l'établissement de critères de référence par certains organismes bénéficiaires du Fonds, ce qui permettait de mieux mesurer les résultats, et recommandé que tous les organismes définissent à titre prioritaire des critères de référence internes. Il a également relevé que l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée du financement de l'action humanitaire étudiait les pratiques optimales des différents organismes, l'objectif étant que les décaissements en faveur des partenaires d'exécution se fassent plus rapidement. Le Groupe a encouragé le secrétariat du Fonds à continuer de renforcer son partenariat avec les membres du Comité permanent interorganisations qui font partie de l'Équipe spéciale chargée du financement de l'action humanitaire. Le Groupe examinera de nouveau la question et évaluera les progrès réalisés par les organismes bénéficiaires du Fonds à sa prochaine réunion.

6. Les hauts responsables ont fait savoir que le Fonds était essentiel à leurs activités et salué la rapidité et l'efficacité avec lesquelles le Fonds intervenait. Les organismes optimisent les sommes versées par le Fonds grâce à leurs propres procédures de subventionnement et mécanismes de financement, ainsi qu'aux autres sources de financement mises à leur disposition. Ils ont fait observer à l'unanimité que le Fonds était un précieux mécanisme de financement unique en son genre qui permettait de sauver des vies, mais que ses actions étaient limitées par sa taille alors que les besoins humanitaires ne faisaient que s'accroître. Les représentants se sont engagés à contribuer à faire connaître le Fonds sans se limiter aux parties prenantes. Ils se sont également engagés à appuyer l'utilisation stratégique des sommes versées

par le Fonds, qui doit reposer sur l'établissement rigoureux des priorités, l'analyse approfondie des besoins et la participation des partenaires d'exécution.

7. Les membres ont salué le travail accompli depuis leur dernière réunion par le secrétariat du Fonds en matière de mobilisation des ressources et de communication. Ils ont convenu que le fait que le Fonds demeure fortement tributaire des principaux donateurs et soit mal connu continue de poser problème. Le Groupe a approuvé les cinq objectifs de la stratégie de mobilisation des ressources et de communication du Fonds et se sont dits favorables à la poursuite de sa mise en œuvre. Il a été conseillé au secrétariat du Fonds de maintenir de solides relations de travail avec les principaux donateurs et de solliciter davantage les donateurs qui auraient les moyens de faire des contributions plus généreuses. Le Groupe a également encouragé le Fonds à collaborer encore plus étroitement avec les organismes bénéficiaires dans le cadre de l'action qui est menée pour mobiliser les donateurs et mieux faire connaître le Fonds. Il a également été conseillé au secrétariat de s'employer à mettre le Fonds à l'avant-garde de campagnes mondiales, notamment celle sur la Journée mondiale de l'aide humanitaire, et de définir sa participation à des initiatives telles que le Sommet mondial de l'aide humanitaire. Les membres du Groupe ont dit avoir conscience de leur rôle dans la mobilisation de ressources et les activités de promotion menées au nom du Fonds, en particulier dans leurs pays et groupements régionaux respectifs, et encouragé le secrétariat du Fonds à donner davantage de précisions sur la question.

8. Les membres se sont félicités de la mise à l'essai du nouveau modèle de demandes de financement, qui utilise la même terminologie que celle utilisée pour le cycle des programmes d'action humanitaire, introduit un cadre logique et se conforme, dans la mesure du possible, aux modèles des fonds de financement commun implantés dans les pays. Conjuguées à la mise en place réussie d'un nouveau calendrier à horizon mobile pour la présentation des rapports descriptifs par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, ce qui a allégé le travail d'établissement de rapports incombant aux organismes et donné davantage de temps au secrétariat du Fonds pour examiner les rapports et formuler ses observations, ces mesures ont permis d'avoir des données plus précises en temps voulu et de renforcer l'application par le Fonds des principes de transparence et de responsabilité vis-à-vis des parties prenantes.

9. Les membres du Groupe consultatif ont reçu des informations actualisées sur le plan semestriel de gestion des risques du Fonds et redit à quel point ce plan était important pour l'atténuation des risques et les activités de mobilisation. Ils ont demandé que le secrétariat du Fonds procède à l'établissement d'instructions permanentes destinées à préciser les mesures que le Fonds devrait prendre, notamment pour ce qui est d'informer rapidement les donateurs, si le secrétariat découvrait un cas présumé de malversations de la part d'un partenaire d'exécution. Le Groupe consultatif examinera, à sa prochaine réunion, le projet d'instructions permanentes qui aura été établi.

10. En ce qui concerne la complémentarité entre le Fonds et les fonds de financement commun implantés dans les pays, le Groupe consultatif s'est félicité de l'établissement de la note d'orientation sur la question, auquel ont considérablement participé les responsables de ces fonds de financement. Les membres ont souligné qu'une meilleure harmonisation entre les fonds de financement commun implantés dans les pays et le Fonds améliorerait globalement la cohérence, l'efficacité et

l'efficacité de la coordination et de l'action humanitaires. Ils se sont aussi félicités des exemples récents de complémentarité entre le Fonds et les fonds de financement commun au Soudan du Sud, et ont demandé instamment aux responsables des fonds de financement commun de continuer de chercher des solutions aux difficultés qui leur étaient communes, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités et les activités de suivi.

11. Les membres ont entériné les conclusions de l'examen indépendant du cadre de résultats et de responsabilisation et encouragé le secrétariat du Fonds à continuer de mettre en œuvre les aménagements recommandés. Cela permettrait de renforcer l'application par le Fonds du principe de responsabilité vis-à-vis des populations touchées, les partenariats avec les organisations non gouvernementales et la complémentarité avec les fonds de financement commun implantés dans les pays. Le Groupe a accepté que le Soudan et le Myanmar fassent l'objet des examens indépendants qui auraient lieu en 2014 et donné son aval à la réalisation d'une étude régionale des activités menées par le Fonds en réaction à la crise syrienne, à laquelle participeraient la République arabe syrienne, le Liban, la Jordanie et l'Iraq.

12. Le Groupe consultatif s'est félicité de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des subventions du Fonds, lequel avait permis d'améliorer la disponibilité des données relatives aux projets du Fonds ainsi que la transparence. Les membres ont souligné qu'il importait de mettre le système de gestion des subventions en conformité avec le nouveau progiciel de gestion intégré à l'échelle du système (Umoja) et demandé que le secrétariat les informe, à la prochaine réunion, des mesures prises pour passer à Umoja.

13. Le Groupe consultatif est reconnaissant au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'avoir réalisé une évaluation de l'utilisation des sommes versées par le Fonds, et a engagé le Haut-Commissariat et le secrétariat du Fonds à donner suite rapidement aux recommandations issues de cette évaluation. Le Groupe a relevé que certains bénéficiaires, notamment le Programme alimentaire mondial, étaient actuellement en train de réaliser leurs propres études et encouragé d'autres bénéficiaires, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à procéder à des évaluations du même genre, comme il est recommandé dans l'évaluation quinquennale du Fonds. Les membres ont prié le secrétariat du Fonds de demander aux organismes bénéficiaires ce qu'ils pensent des deux mécanismes d'octroi de subventions du Fonds – le guichet interventions d'urgence et le guichet financement insuffisant – et de faire part de leurs conclusions à la prochaine réunion du Groupe consultatif.

14. Le Groupe consultatif a salué la restructuration en cours du cadre de formation du Fonds, qui concentrera ses activités sur l'utilisation stratégique des sommes débloquées par le Fonds, en faisant fond sur les enseignements tirés de l'examen de l'application du cadre de résultats et de responsabilisation dans plusieurs pays, les rapports des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, les évaluations et la réforme de l'aide humanitaire. Les membres ont convenu que la formation devrait concerner davantage de personnes, à savoir les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et les chefs de file sectoriels, ainsi que les fonctionnaires du Bureau de coordination des affaires humanitaires, du Bureau du coordonnateur résident, des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et des bureaux régionaux,

l'objectif étant de faciliter l'établissement des priorités et les procédures de soumission.

Questions administratives

15. Le Groupe consultatif a salué le travail accompli par sa présidente, Catherine Walker (Australie), et remercié Carlos Eduardo Zaballa (Argentine), Jan Vandemoortele (Belgique), Stephen Salewicz (Canada), Saadatou Mallam Barmou (Niger) et Biya Han (République de Corée), dont le mandat s'achève en 2014.

16. La prochaine réunion du Groupe consultatif aura lieu à New York à la fin de 2014.
